

2022-26

Stratégie «Grandir à Bulle» 2022-2026

Politique enfance-jeunesse 0-25 ans



VILLE DE

BULLE

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Pour une politique active de l'enfance et de la jeunesse à Bulle	3
3. Méthodologie « Grandir à Bulle ».....	4
4. Définition	5
5. Vision	6
6. Objectifs et Mesures	7
Objectif 1 : Améliorer l'information, la coordination, et l'évaluation.....	7
Objectif 2 : Développer l'animation enfance-jeunesse	10
Objectif 3 : Renforcer le conseil et le soutien aux enfants et aux jeunes	14
Objectif 4 : Soutenir la parentalité	17
Objectif 5 : Soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle	20
Objectif 6 : Encourager l'engagement social et citoyenneté	22
Objectif 7 : Adapter les espaces publics et la mobilité.....	25
Objectif 8 : Développer l'accueil extrafamilial.....	28

1. Introduction

La société fribourgeoise, et particulièrement la Ville de Bulle, se sont passablement modifiées ces trente dernières années. Ces évolutions d'ordre démographique, social, culturel ont quelque peu chahuté le modèle familial, la vie associative et les rapports sociaux traditionnels. Dans ce contexte, les enfants et les jeunes ont plus que jamais besoin de repères et de références solides auxquels ils peuvent avoir recours. La Ville de Bulle s'engage depuis le début des années 2000 dans l'accompagnement professionnel d'activités de jeunesse. Depuis, le dispositif a été renforcé et amélioré. Différents services communaux, à commencer par celui de la jeunesse, œuvrent à la réalisation des mesures de la politique enfance-jeunesse communale.

Malgré la présence de nombreuses offres dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la ville de Bulle ne disposait ni de définition, ni de vision, ni d'objectifs pour sa propre politique enfance-jeunesse. Pour pallier à ce manque et répondre de manière cohérente aux divers défis d'une ville et d'une région en plein essor, le conseil communal a donné, le 13 novembre 2019, le mandat au SJB d'élaborer une stratégie enfance-jeunesse définissant une vision, des objectifs et des mesures. Le projet « Grandir à Bulle » a permis, avec l'ensemble des acteurs et actrices concerné-e-s, d'élaborer une telle stratégie. Deux états des lieux, le premier concernant exclusivement la petite enfance et le deuxième traitant de la politique enfance-jeunesse, mettent en lumière les offres, les protagonistes, clarifient les contextes dans lesquels s'insèrent ces politiques. Ils identifient les principaux atouts et les points faibles du dispositif. Les partenaires ont ensuite eu l'occasion de donner leur avis au sujet des besoins et des améliorations à apporter. Dans ce cadre, les partenaires associatifs et institutionnels, les parents, les enfants et les jeunes ont été dûment impliqués dans divers exercices participatifs.

La présente stratégie fait office de feuille de route : elle clarifie les domaines dans lesquels la commune veut développer son action, précise quels sont les buts à atteindre, et mentionne les mesures nécessaires à mettre en œuvre. Le présent document ne présente pas le contexte juridique, démographique et socioculturel puisque les états des lieux contiennent déjà ces informations (voir : <https://jeunesse-bulle.ch/grandir-a-bulle/>).

S'il semble, à première vue, évident que les enfants entre 0 et 6 ans font partie du public cible concerné, il faut relever que cette stratégie innove en la matière puisqu'elle instaure, au niveau de la commune, un nouvel organe de coordination responsable du domaine de la petite enfance. En faisant le pas d'une politique coordonnée de la petite enfance, la commune marque sa volonté de s'occuper de cette tranche d'âge de manière spécifique. Aussi, en formalisant une politique enfance-jeunesse « 0-25 ans », elle considère le développement de l'enfant comme un continuum qui nécessite des conditions cadre cohérentes. « Des offres sans liens entre elles ne sauraient être responsables isolément, ni veiller à ce que tous les enfants d'une commune puissent se développer dans des conditions optimales. »¹

¹ Calderón R., Edelmann D., Simoni H., Manuel Primokiz. (2016). *Développement d'une stratégie pour la petite enfance* (p. 13). Zurich : Publication de la Fondation Jacobs.
« Grandir à Bulle » Stratégie communale enfance-jeunesse
Validée par le Conseil communal le 17.11.21

2. Pour une politique active de l'enfance et de la jeunesse à Bulle

Les communes sont des systèmes d'interaction et de vie dynamiques et complexes. Elles sont composées de différentes communautés, associations ou groupes d'intérêts plus ou moins proches des lieux de décision. Dans ce contexte, les enfants et les jeunes peuvent parfois rester en marge. Il est plus difficile pour eux de se faire entendre, de défendre des intérêts ou encore de se faire une place. Par conséquent, une politique enfance-jeunesse bien définie avec des mesures de soutien et de promotion adéquates leur donne de **meilleures chances de participer à la société locale, de s'intégrer socialement et professionnellement.**

Au-delà des questions liées à l'autonomie et l'intégration, les mesures de politique enfance-jeunesse **améliorent l'égalité des chances.** En offrant gratuitement ou à bas coûts des prestations de soins, d'éducation, de socialisation, de protection, etc., la commune offre la possibilité à tous les enfants et les jeunes de se développer de manière harmonieuse. Si l'encouragement précoce augmente les chances de réussite scolaire, les activités réalisées dans un cadre non formel durant l'enfance ou l'adolescence **permettent l'acquisition de nombreuses compétences utiles dans la vie.** La participation à des activités extrascolaires, ou à la mise en œuvre de projets accompagnés réduisent les écarts liés aux conditions de départ des enfants et des jeunes.

Des conditions de vie agréables sont nécessaires au bon développement de tout être humain, particulièrement des enfants et des jeunes. La politique enfance-jeunesse permet également de penser et d'adapter en continue ces conditions et de **favoriser un climat social agréable.** La vie en société demande cependant certaines compétences que la politique enfance-jeunesse promeut. La politique enfance-jeunesse contribue avec des approches constructives **à réduire les tensions et à résoudre les conflits** de manière pacifique.

Il faut aussi souligner que les **investissements réalisés dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sont rentables.** Les actions et les activités menées en la matière favorisent non seulement la cohésion sociale et l'intégration mais elles contribuent à faire diminuer les futures dépenses de l'aide sociale. Dans ce sens, investir dans une politique de promotion des enfants et des jeunes, dès leur plus jeune âge, prévient le risque de pauvreté. En outre, le développement des offres dans le domaine de l'encouragement précoce permet d'augmenter le taux d'activité des mères, et donc les recettes fiscales. Les communes actives en la matière sont attrayantes pour de futurs contribuables.

L'encouragement précoce soutient les parents dans leurs tâches éducatives. Un encouragement précoce global ne bénéficie pas aux seuls enfants. Il aide aussi les parents et augmente leur capacité d'action et leurs compétences en matière d'éducation, impactant favorablement sur le développement de l'enfant.

3. Méthodologie « Grandir à Bulle »

Le tableau synthétique ci-dessous présente les étapes réalisées, par semestre (SA/SP), pour l'élaboration de la stratégie « Grandir à Bulle ».

Mise en place du projet	
SA 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Mandat donné par le Conseil communal - Accord de la Haute école Nordwestschweiz pour coaching de projet - Demande et obtention du soutien à l'Etat de Fribourg pour le projet - Demande et obtention du soutien au programme Primokidz pour le projet - Mise sur pied d'un comité de pilotage - Descriptif de projet et planification
Etat des lieux des offres	
SA 2019	- Réalisation d'un état des lieux relatif à la petite enfance
SP 2020	- Réalisation d'un état des lieux dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
Analyse des besoins²	
SP 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un sondage « Grandir à Bulle » à l'attention des parents Bullois d'enfants entre 0 et 12 ans et du rapport de sondage - Réalisation d'un sondage « Grandir à Bulle » à l'attention des associations partenaires et du rapport de sondage
SA 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Séance participative dédiée aux professionnel-le-s du SJB - Réalisation d'une soirée « Grandir à Bulle » avec les partenaires de la petite enfance et de l'enfance afin d'échanger à propos de leurs besoins et de la synthèse de la soirée
SP 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Micro-trottoir auprès de la jeunesse bulloise - Consultation de la jeunesse organisée (Conseil des jeunes, scouts, société de jeunesse) - Exercice participatif avec des enfants lors d'un samedi après-midi (PEB) - Café de quartier organisé par Bulle Sympa incluant des jeunes
Validation des objectifs et développement des actions requises	
SP 2021	- Elaboration et validation de la vision par le comité de pilotage
SP 2021	- Rédaction et validation des objectifs par la commission jeunesse et famille
SP 2021	- Elaboration d'un plan d'action et validation par le comité de pilotage
SA 2021	- Mise en consultation de la stratégie auprès du Conseil des jeunes
Préparation de la décision politique et finalisation de la stratégie	
SP 2021	- Première présentation de la stratégie en commission administrative (28.06)
SA 2021	- Mise au budget des premières mesures à réaliser
SA 2021	- Finalisation de la stratégie
SA 2021	- Validation de la stratégie par le Conseil communal

² Les différentes synthèses du projet « Grandir à Bulle » peuvent être consultées sur le site internet du Service de la jeunesse : www.jeunesse-bulle.ch.²

4. Définition

La politique enfance-jeunesse de la Ville de Bulle est une politique transversale et multisectorielle qui se situe à la croisée des politiques sociales, de santé publique, d'éducation et d'aménagement du territoire. Le public cible de cette politique sont les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans ainsi que leurs parents. La politique bulloise de l'enfance et de la jeunesse comprend différents champs d'action qui se déclinent dans ce document en objectifs généraux. Ceux-ci sont à la fois issus des différentes consultations « Grandir à Bulle » et ils se basent aussi sur les recommandations cantonales :

- **La coordination** comprend la conceptualisation, la planification et la mise en place d'une politique de l'enfance et de la jeunesse au plan communal avec l'ensemble des acteurs concernés. L'organe de coordination est responsable de rassembler les protagonistes, de renforcer les échanges et la cohérence des actions, d'établir des passerelles entre les offres, d'impulser des projets, d'organiser des formations, de recenser et de diffuser les offres. Cet organe assure le relais entre enfants, parents et autorités communales.³
- **L'animation socioculturelle, les sports et les loisirs** comprennent toutes les offres grâce auxquelles les enfants et les jeunes peuvent développer des nouvelles compétences, se confronter à la diversité, **être** en relation avec d'autres enfants. Il s'agit de jeu, de musique, de lecture, de sport, de dessin, de découverte en nature, etc. Ils sont des lieux de découvertes et de socialisation pour l'enfant.
- **Le conseil et le soutien aux enfants et aux jeunes.** Afin de prévenir, d'atténuer et d'éliminer les difficultés auxquelles les enfants et les jeunes peuvent être confrontés et d'assurer leur protection, ils ont besoin d'être entourés par des personnes de confiance et formées, capables de les accompagner dans leurs réflexions et de les conseiller dans les choix de la vie quotidienne, tout comme lors de transitions délicates.
- **La formation, le conseil et le soutien aux parents** englobent toutes les offres destinées à soutenir les parents dans leur rôle éducatif. Il s'agit d'aider les parents à améliorer leur capacité d'action et la qualité de leur éducation. La sensibilisation, l'information et la formation destinées aux futurs parents, aux parents et à l'entourage familial, contribuent à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes.
- **L'insertion professionnelle** regroupe les offres qui aident les jeunes à trouver des stages, des places d'apprentissage et à trouver professionnellement leur place. La commune agit dans ce domaine en complémentarité aux offres de l'Etat de Fribourg.
- **L'engagement social et citoyen** comprend les projets d'utilité publique dans lesquels les jeunes **peuvent** s'engager. Ces projets peuvent être de nature politique ou sociale ou encore culturelle.
- **Les espaces publics et mobilité** sont également un domaine de la politique enfance-jeunesse dans la mesure où les enfants et les **jeunes** doivent pouvoir disposer d'endroits accueillants pour s'amuser, jouer, discuter, se retrouver, etc. Ces espaces, conçus pour et avec eux, sont adaptés à leurs besoins et sont accessibles en toute sécurité.
- **Les accueils** extrafamiliaux regroupent les crèches, les accueils extrascolaires, les mamans de jours. Ce domaine vise autant **l'épanouissement** des enfants eux-mêmes que la conciliation famille-travail.

³ Berset, C., Pernet, P., (2018). Devenir une commune «Je participe!». Guide de bonnes pratiques à l'attention des communes 2018-2021 Fribourg. Commission enfance-jeunesse, canton de Fribourg. « Grandir à Bulle » Stratégie communale enfance-jeunesse

Validée par le Conseil communal le 17.11.21

5. Vision

Les enfants et les jeunes bullois vivent dans des conditions leur permettant de développer leur estime de soi, leur créativité, leur esprit critique et leur autonomie. Chaque enfant et chaque jeune Bullois·e a accès, indépendamment de son âge, genre, origine, religion, handicap, appartenance sociale et orientation sexuelle, à des activités culturelles, sportives et de loisirs de qualité qu'elles soient informelles, associatives et/ou communales. Elle ou il peut également compter sur des offres gratuites de conseil, de soutien et de prévention face aux nombreux risques auxquels elle ou il peut être confronté·e. Les jeunes Bullois·e·s peuvent développer leur pouvoir d'agir et participer activement à la vie sociale, culturelle et économique de leur commune et de leur région. Elles et ils ont à disposition des places de jeux, des lieux de rencontres et des espaces de vie favorisant leur développement harmonieux et leur sentiment d'appartenance avec la ville. Dans cette optique, la commune de Bulle développe, évalue et adapte sa politique de l'enfance et de la jeunesse en considérant les enfants et les jeunes comme des partenaires capables d'apporter leur contribution au développement d'une société inclusive, pacifique et durable.

6. Objectifs et Mesures

Objectif 1 : Améliorer l'information, la coordination, et l'évaluation

La Ville de Bulle développe une politique enfance-jeunesse globale basée sur une cohérence des actions et des acteurs et actrices impliqués. Une bonne coordination permet de créer des synergies entre les offres et de favoriser l'échange de précieuses informations entre professionnel·le·s ainsi que de limiter les doublons et combler les éventuelles lacunes. Un pilotage efficace de la politique enfance-jeunesse est possible grâce à une large vue d'ensemble des offres, à des groupes de travail intersectoriels et à une collaboration intelligente entre les acteurs et actrices. La Ville de Bulle développe et évalue sa politique enfance-jeunesse régulièrement avec les partenaires de terrain dont font partie les enfants et les jeunes. Elle veille à une bonne visibilité de l'offre disponible grâce à des moyens de communication modernes et facilement accessibles.

Objectif spécifique 1.1 : La Ville de Bulle est dotée d'une politique d'encouragement précoce

A Bulle, différents dicastères et services mettent en place des actions pour les 0-6 ans. De plus, il faut compter avec de très nombreuses offres privées et associatives. Si l'offre est riche, les différents acteurs de la petite enfance travaillent encore peu en synergie. Aucune instance n'est chargée de développer une stratégie cohérente pour la ville, de construire des ponts entre les acteurs. Or, « des offres sans liens entre elles ne sauraient être responsables isolément ni veiller à ce que tous les enfants d'une commune puissent se développer dans des conditions optimales. »⁴

La Ville de Bulle ne mène pas de politique coordonnée d'encouragement précoce. Il n'y a pas de référent pour la Ville de Bulle qui soit en mesure de répondre précisément aux associations ou autres intervenants du domaine de la petite enfance. Il manque une personne responsable de gérer les demandes des partenaires qui parviennent actuellement à l'administration, au Service de la jeunesse ou encore à la déléguée à l'intégration. Aujourd'hui, il n'est pas clairement défini qui doit se charger de sonder les besoins en matière d'accueil extrafamilial, ce qui est d'ailleurs une obligation cantonale au sens de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE).

Il ressort des différentes consultations que la mise en réseau des acteurs est nécessaire. Il faut qu'une personne soit chargée de favoriser des échanges entre partenaires (p. exemple par l'organisation de rencontres annuelles) de la petite enfance. Aujourd'hui, les acteurs de la petite enfance expriment le besoin de mieux travailler ensemble.

⁴ Calderón R., Edelman D., Simoni H., Manuel Primokiz. (2016). Développement d'une stratégie pour la petite enfance (p. 13). Zurich: Publication de la Fondation Jacobs.

« Grandir à Bulle » Stratégie communale enfance-jeunesse

Validée par le Conseil communal le 17.11.21

Ainsi, le travail en réseau permettrait de mieux et plus rapidement orienter les enfants à besoins particuliers vers la structure adaptée. Il rendrait possible la concertation des protagonistes sur des cas particuliers, un meilleur transfert d'informations entre les professionnel-le-s, entre le préscolaire et l'école, les crèches et les AES.

Mesure	<p>Une personne déléguée aux questions liées à la petite enfance est désignée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les besoins en matière de structures d'accueil et d'encouragement précoce sont évalués tous les 5 ans. • Des évaluations de l'offre et de la qualité du réseau sont réalisées une fois par législature. • Une collaboration avec les établissements scolaires, les AES ou les autres services de la Ville liée à la jeunesse est instituée. • Le réseau régional des acteurs est renforcé et les synergies favorisées, notamment à travers l'organisation annuelle de rencontres thématiques. • L'attribution des subsides complémentaires aux structures en procédant à une évaluation qualitative de l'offre est gérée par un organe. • Des conventions de prestations sont définies avec les acteurs soutenus financièrement. • Une liste à jour des offres et des services est mise à jour régulièrement. • Une liste de critères de détection précoce est établie et discutée avec les partenaires (Ampelsystem). Les acteurs et actrices de la santé (sages-femmes, puériculture, pédiatrie, etc.) sont inclus dans la démarche. • Les familles sont informées à propos de l'offre et des mesures de soutien. • Les familles allophones et précarisées sont soutenues et orientées vers des offres adéquates.
---------------	---

Objectif spécifique 1.2 : Les parents, les enfants et les jeunes sont informés au sujet de l'offre d'encouragement précoce

Le sondage « Grandir à Bulle » mené auprès des parents a montré qu'une grande partie d'entre eux avaient le sentiment de mal connaître l'offre de manière générale. Pour répondre à ce problème, de nombreux partenaires ont plébiscité la mise sur pied d'événements de découverte, à l'exemple de Bulle Bouge. Comme une « Journée des familles » met d'ores et déjà en lumière de nombreuses offres de la petite enfance, cet événement pourrait être pérennisé et soutenu par la Ville.

Aussi, les différents partenaires estiment que les acteurs « enfance-jeunesse » sont difficilement identifiables dans la commune. Certains ont souligné la nécessité de créer des supports d'information communs mettant en lumière tous les Bulloï-se-s. Le domaine du sport et sa liste d'associations a été cité maintes fois en exemple.

« Grandir à Bulle » Stratégie communale enfance-jeunesse

Validée par le Conseil communal le 17.11.21

Mesure A	La Ville soutient l'événement « la journée des familles » afin de mettre en valeur l'offre existante.
Mesure B	La Ville référence les acteurs enfance-jeunesse et met à disposition de la population leurs coordonnées via son site internet.

Objectif spécifique 1.3 : Les objectifs et missions de la commission jeunesse et famille sont clairement définis

Dans le cadre de la nouvelle législature, la commission jeunesse et famille est renouvelée et composée d'une nouvelle équipe. Dans ce cadre, il est important de vérifier les attentes des membres et de se mettre d'accord sur la mission de la commission et ses objectifs.

Mesure	La CJF précise sa mission et ses objectifs pour cette législature.
---------------	--

Objectif spécifique 1.4 : Les acteurs « jeunesse » de la commune se rencontrent et échangent entre eux

Les acteurs et actrices enfance-jeunesse au sein de la commune sont multiples. Ces partenaires doivent être impliqués dans l'élaboration et l'évaluation de la politique communale. Cette implication a lieu depuis 2018. Il s'agit de pérenniser et de systématiser la participation des acteurs et actrices dans les réseaux locaux. La rencontre annuelle de ces derniers permet de favoriser les synergies et les collaborations entre les offres. Ces rencontres permettent à la Ville d'être au plus près de ses partenaires.

Mesure	Mise sur pied de rencontres annuelles des acteurs 6-25 ans.
---------------	---

Objectif 2 : Développer l'animation enfance-jeunesse

La Ville de Bulle développe et soutient, en partenariat avec le réseau des associations locales, une offre d'animation, de sport et de loisirs permettant aux enfants et aux jeunes de s'épanouir dans le domaine de leur choix. Ces offres, qui favorisent la créativité, la découverte, les rencontres, le lien social et l'intégration, sont variées, visibles, accessibles et de bonne qualité. Chaque enfant, dès le plus jeune âge, et chaque jeune bullois a la possibilité de participer à ces activités et de renforcer ainsi ses compétences cognitives et sociales ainsi que sa santé physique et mentale.

Objectif spécifique 2.1 : Les enfants bullois de 0 à 6 découvrent gratuitement la richesse des activités d'éveil dans leur commune

La Ville de Bulle compte une quarantaine d'offres d'activités d'éveil. L'immense majorité de ces offres sont payantes. Sur le territoire bullois nous relevons que dix clubs sportifs proposent 14 cours et autres initiations pour les moins de 6 ans. Les offres culturelles sont mises sur pied par des écoles privées ou publiques de musique, le Musée Gruérien et la bibliothèque ainsi que le Théâtre la Malice. Les activités éducatives, de socialisation et d'empowerment sont organisées par le Bonheur des Touptis, l'école Montessori et les écoles maternelles. Plus du deux tiers de toutes ces offres concernent des enfants de 3 à 6 ans. Les activités communales en la matière sont ponctuelles ou ont lieu une à deux fois par mois. Ces offres sont organisées de manière indépendantes les unes des autres : peu de coordination existent entre elles. Enfin, seulement un quart des jeunes enfants bullois fréquentent une activité d'éveil en dehors du cadre familial.

Mesure A	Afin d'encourager les enfants bullois à participer à des activités d'éveil et de favoriser les synergies entre les acteurs et actrices de la petite enfance, la commune met sur pied un calendrier d'activités « FriTime Picolo » pour les plus petit-e-s.
Mesure B	Afin de faire découvrir le monde du jeu aux enfants de 1H et de 2H, des ateliers découverte sont organisés chaque année à la ludothèque en collaboration avec les écoles.

Objectif spécifique 2.2 : Les jeunes enfants bullois fréquentent davantage les groupes de jeu et les maternelles

Seuls 15% des parents d'enfants âgés entre 0 et 4 ans ont indiqué que leurs enfants prenaient part à un groupe de jeu ou fréquentaient une école maternelle. L'intérêt pour ce type de structures est toutefois important puisque 53% de ces parents concernés souhaiteraient

inscrire leurs enfants à l'une de ces offres. Le prix trop élevé est un motif souvent invoqué par les parents. Actuellement, la Ville de Bulle ne soutient pas ces offres.

Mesure	Les enfants bullois ont des possibilités d'apprendre le français, de se sociabiliser, d'intégrer les règles de vie en commun, d'acquérir des compétences sociales.
---------------	--

Les enfants sont mieux préparés à la vie scolaire.

Objectif spécifique 2.3 : Les jeunes Bullois disposent d'un lieu de rencontre intérieur

Les jeunes de Bulle doivent actuellement se rendre dans un bistrot pour se rencontrer dans un endroit public. Le Centranim ne répond pas à cette demande : il est fréquenté actuellement par des adolescent·e·s âgé·e·s de 10 à 15 ans. Ainsi, Bulle ne dispose pas d'un lieu destiné aux 16 ans et plus dans lequel les jeunes ont la possibilité de se rencontrer sans devoir payer pour leur boisson. Le besoin de pouvoir disposer d'endroits conviviaux pour se rencontrer a été relevé tant dans le cadre des interviews individuels que dans les discussions impliquant les organisations de jeunesse actives sur le terrain communal.

Mesure	La cave du Centranim est aménagée par le Conseil des jeunes et gérée par cet organe. Le Conseil des jeunes a la responsabilité de la propreté, de l'utilisation et des horaires d'ouverture du lieu. Un contrat d'utilisation entre le Conseil des jeunes et le SJB est établi. Le SJB garde le contrôle sur cet espace et peut interdire son accès en cas d'utilisation excessive.
---------------	---

Objectif spécifique 2.4 : FriTime Bulle est prolongé durant les mois d'avril et mai en 2022 en essai

FriTime rend accessible les salles de sport les dimanches après-midi. Cette mesure rencontre un grand succès puisque 50 à 80 jeunes fréquentent ces activités.

Mesure	FriTime Bulle est prolongé de deux mois en essai. Cette demande a été exprimée par les jeunes dans le cadre du processus « Grandir à Bulle » et du Café Citoyen du 12 juin 2021.
---------------	--

Objectif spécifique 2.5 : Les enfants et les jeunes découvrent les activités de jeunesse et culturelles bulloises dans le cadre d'un événement dans l'espace public

Le sondage « Grandir à Bulle » nous indique qu'environ un quart des enfants bullois ne pratiquent pas d'activités extrascolaires. La raison principale invoquée par les parents est le manque d'informations à propos de l'offre. Dans ce contexte, un événement public vitrine pour les associations sportives, culturelles et de jeunesse est souhaitée et répond à un besoin. Ce d'autant plus que certains jeunes se sont désintéressés de leur activité associative durant la période de semi-confinement.

À l'heure actuelle, cet événement existe pour les activités sportives. Il s'agit de Bulle bouge. Ainsi, les sociétés de sport peuvent se mettre en avant et présenter leurs activités à toute la population. Cette action ludique et conviviale propose une information directe auprès de la population à propos de l'offre. Les acteurs et actrices de la culture et de la jeunesse (scouts, société de jeunesse) n'ont pas d'équivalent.

Mesure	La manifestation Bulle Bouge est ouverte aux associations culturelles et de loisirs. Cet événement permet de revitaliser la vie associative bulloise et permet de recruter et motiver de nouveaux membres. Aller à la rencontre des gens semble être, à la suite de la période de semi-confinement, plus important que jamais.
---------------	--

Objectif spécifique 2.6: Les enfants découvrent les activités de jeunesse sportives et culturelles bulloises dans le cadre d'un événement à l'école

De manière générale les enfants bullois sont une majorité à pratiquer une activité en dehors du cadre familial (un peu plus des trois quarts). Nombreux parmi eux sont membres d'une société locale. Le sondage « Grandir à Bulle » révèle que les enfants de famille étrangère ou monoparentale sont bien moins nombreux à être membre d'une société (respectivement 60% et 65%). Ceux dont les parents ont des difficultés en français sont seulement 40% à faire des activités extrascolaires. Notons également que le sondage cantonal « Je participe ! » (2017) révèle que les filles fribourgeoises sont moins nombreuses à être affiliées à une société que les garçons du même âge.

Mesure	Les enfants découvrent la diversité du monde associatif bullois dans le cadre d'une journée des associations à l'école. Dans le cadre scolaire, tous les enfants reçoivent la même information et ont la possibilité de tester et vivre l'activité. Cette mesure vise également à renouveler et faire vivre le tissu associatif local.
---------------	--

Objectif spécifique 2.7 : Le Centranim développe son offre pour les jeunes des CO

Le Centranim est fréquenté majoritairement par des adolescent·e·s âgé·e·s entre 10 et 14 ans. La tranche d'âge des 13-16 ans est très peu représentée. Un grand nombre de jeunes interrogés qui connaissent le centre relèvent qu'ils sont soit trop vieux pour le fréquenter ou qu'ils le fréquentaient lorsqu'ils étaient plus petits et qu'ils sont passés à autre chose. Ces jeunes pourraient cependant y venir puisqu'une bonne partie d'entre eux n'ont pas encore eu 18 ans. Les enfants et les jeunes devraient pouvoir bénéficier d'espaces de rencontres et de loisirs adaptés à leur âge.

Mesure

Afin de faire une place aux jeunes de 13-16 ans, le Centranim réserve une tranche horaire leur étant destinée le vendredi soir de 19h00 à 20h30.

Objectif 3 : Renforcer le conseil et le soutien aux enfants et aux jeunes

A Bulle, les enfants et les jeunes peuvent compter sur une ou plusieurs personnes adultes de référence en dehors du cadre familial. Ils reçoivent, de manière individuelle et adaptée, des conseils et du soutien dans les doutes, les joies et les difficultés relatives à la famille, le couple, l'estime de soi, l'insertion professionnelle, les addictions, la santé, les finances, l'administration, etc. Ainsi accompagnés, ils peuvent découvrir et développer leurs ressources en toute sécurité.

Objectif spécifique 3.1 : Le travail social en milieu scolaire est introduit à l'école primaire

Lors de l'observatoire jeunesse 2018, plusieurs participant-e-s ont observé que les enfants et les jeunes qui ont des difficultés de comportement sont de plus en plus jeunes (violence verbale et physique, absentéisme, propos sexuels excessifs, mésusage du natel, etc.). Ce constat a été le même le 14 octobre 2020 : le repérage et la prise en charge précoce des enfants ayant besoin de conseil et de soutien doivent être améliorés. Actuellement les enfants en difficulté accaparent beaucoup de temps et d'énergie dans certaines classes. Dans le cadre du GT « école-jeunesse-intégration », il a souvent été relevé que plusieurs enseignant-e-s étaient épuisé-e-s par ces cas difficiles. Les représentant-e-s CO y voient également du sens.

Mesure	L'engagement d'un-e travailleur-euse social-e (TS) scolaire dès l'école primaire ressort de toute part comme une nécessité. Les TS en milieu scolaire seraient un grand soulagement pour accompagner ces enfants dans le cadre d'une approche systémique.
---------------	---

Objectif spécifique 3.2 : Les enfants allophones sont préparés à l'entrée à l'école

La Ville de Bulle menait, il y a quelques années, des ateliers de préparation à l'école. Cette pratique est a été abandonnée et devrait être remise sur pied selon les acteurs scolaires et les associations actives dans le domaine de la petite enfance. Le sondage aux parents révèle que 43% des parents ayant répondu auraient souhaité être mieux préparés à l'entrée à l'école de leurs enfants.

Mesure	Dans le but de faciliter la transition préscolaire-scolaire, les enfants bullois ont l'occasion, avec leurs parents, de découvrir le monde de l'école avant la rentrée scolaire officielle. Pour cela, le projet Ecole+ est mis sur pied à Bulle.
---------------	---

Objectif spécifique 3.3 : L'équipe du SJB développe ses compétences de manière continue en fonction des besoins

Comme le souligne l'Etat des lieux, les jeunes sont confrontés à de multiples difficultés comme l'addiction au jeu, la violence de toute sorte, la consommation de stupéfiants, le mésusage des nouvelles technologies, etc. Si les mineur·e·s connaissant de graves difficultés sont, en principe, pris en charge par le canton, les communes ont un rôle à jouer dans la prévention et la réduction des risques. La commune de Bulle assure également de nombreux suivis socioéducatifs auprès de jeunes adultes. L'équipe du SJB se trouve parfois confrontée à des problématiques très spécifiques auxquelles ses connaissances de généralistes ne permettent pas toujours de répondre de manière idéale.

Mesure	Il est mis en place, régulièrement, des formations continues collectives taillées selon les besoins des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.
---------------	--

Objectif spécifique 3.4 : Les jeunes bullois·e·s bénéficient d'ateliers de jeu vidéo encadrés

En Suisse, 68% des enfants jouent quotidiennement ou plusieurs fois par semaine à des jeux vidéo. 47% des 15-16 ans jouent en ligne avec d'autres personnes. En moyenne, ces jeunes jouent 120 minutes par jour durant les week-ends et 60 minutes en semaine. L'ampleur de ce phénomène n'épargne bien entendu pas les Bullois·e·s. Si cette situation présente des opportunités (divertissement, développement de compétences, sentiment d'appartenance...), elle s'accompagne également de nombreux risques (utilisation excessive, contenus inadaptés, fuite de problèmes, achats en ligne...).

Mesure	Afin d'encourager les jeunes dans des pratiques de jeux saines, deux ateliers sont organisés chaque année.
---------------	--

Objectif spécifique 3.5 : Les présences hors murs dans les quartiers sont adaptées aux besoins

Le Service de la jeunesse, les déléguées à l'intégration et aux seniors travaillent ensemble dans des actions de cohésion sociale au sein des quartiers. Le développement de démarches allant à la rencontre des jeunes et des habitant·e·s est nécessaire tant certains ne se rendent pas spontanément dans les offres existantes au centre-ville. Beaucoup d'habitant·e·s sont attaché·e·s à leur quartier et ne s'en éloignent que rarement. Dans ce contexte, il semble opportun d'atteindre la population avant qu'elle ne se replie sur elle-même. Les problèmes de cohésion sociale dans certains quartiers sont un exemple qui montrent la nécessité d'actions et de présence plus régulières dans le quartier.

Mesure	Des diagnostics de quartiers sont réalisés en fonction des besoins et des échanges avec la police et les autres services de la Ville. Des processus d'empowerment de quartier sont mis en place. Les groupes de jeunes rencontrés sont accompagnés dans leurs projets et envies.
---------------	--

Objectif 4 : Soutenir la parentalité

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils ont les compétences nécessaires pour accomplir leurs tâches éducatives et favoriser le bon développement de leurs enfants. Pour assumer au mieux ces responsabilités importantes, ils peuvent solliciter diverses formes de soutien individuel ou collectif. La commune est attentive aux parents qui ont des besoins particuliers et mène une politique proactive envers ces derniers afin de les orienter vers des offres pertinentes. Elle met à disposition des parents bullois des espaces de rencontre favorisant le lien social et les échanges de compétences. Enfin, ils ont un accès facile à des informations sur des sujets d'éducation tels que les nouveaux médias, la nutrition, le harcèlement, l'égalité des genres, la sexualité, etc. Dans ce sens, la commune joue un rôle de coordination entre les familles et les offres.

Objectif spécifique 4.1: La Ville de Bulle est dotée d'un lieu de rencontre parents-enfants pérenne

Dans le domaine des offres de soutien à la parentalité, l'Espace Famille occupe une place importante dans le paysage bullois. Le Bonheur des Touptis se distingue de par ses horaires d'accès puisqu'elle est la seule association de la petite enfance qui conjugue la gratuité et une ouverture hebdomadaire allant au-delà des 10 heures. De plus, elle présente la particularité d'être ouverte à toutes et tous sans que les parents aient besoin de s'inscrire à l'avance. Seul lieu de rencontre parents-enfants de la région, l'Espace Famille répond à un besoin important dans la commune et la région bulloise. 32 personnes en moyenne s'y rendent par ouverture. Les acteurs et actrices impliqués dans le projet « Grandir à Bulle » ainsi que le sondage aux parents ont relevé l'importance de soutenir les échanges entre parents.

36% des parents ayant répondu au sondage auraient souhaité rencontrer davantage d'autres parents et parler avec eux de questions relatives à l'éducation ou à la santé de leur enfant. De plus, 58% des parents répondants auraient aimé recevoir des conseils éducatifs et des informations concernant le développement de l'enfant. Aussi l'écrasante majorité des répondants auraient aimé plus de temps pour se ressourcer.

Ces résultats soulignent l'importance de disposer dans une commune d'un lieu où les parents peuvent se rencontrer, échanger, apprendre le français et chercher du soutien pendant que les enfants, eux aussi, se rencontrent, jouent, apprennent et se socialisent.

Mesure	L'Espace Famille est reconnu comme un acteur d'utilité publique. Pour soutenir cette structure dans son fonctionnement de base, la commune lui accorde un soutien substantiel dès 2022. Une convention de prestation lie la commune et la structure.
---------------	--

Objectif spécifique 4.2: Les visites éducatives à domicile sont développées

Près de 100 familles bulloises ont exprimé, à travers le sondage, le souhait de bénéficier de visites à domicile de la part de professionnel-le-s de la santé ou de l'éducation. Du côté des associations actives auprès des parents, on reconnaît que les ressources ne suffisent pas pour répondre aux besoins des familles en situation de vulnérabilité. Les nouvelles familles dont les besoins d'accompagnement se font sentir sont redirigées vers des prestations collectives de soutien comme les « cafés parents » de l'Education familiale par exemple

Mesure	Les visites de prévention précoce permettent d'effectuer un travail d'accompagnement suivi et efficace qui soutient les parents dans l'éducation de leurs enfants tout en favorisant le développement de ces derniers. Toutes les familles bénéficiaires sont informées à propos de l'offre et des mesures de soutien, notamment les familles allophones et précarisées. Les enfants qui ont un accès difficile aux différentes offres de socialisation et de prévention primaire ont accès à des activités de promotion et y sont accompagnés avec leurs parents.
---------------	--

Objectif spécifique 4.3: Les permanences éducatives de l'Education familiale chez les pédiatres sont systématisées

Les professionnel-le-s se posent à de nombreuses reprises la question suivante : comment atteindre les familles qui en ont le plus besoin ? Dans le cadre de la politique de la petite enfance, une réponse nous est donnée avec les pédiatres puisque chaque enfant y passe un jour ou l'autre. A l'heure actuelle, l'Education familiale réalise des permanences dans les salles d'attente de certain-e-s pédiatres bullois-e-s pour aborder avec les parents des questions relatives à l'éducation. Les ressources actuelles ne permettent pas d'assurer ce service chez tou-te-s les pédiatres. De nombreuses familles ne bénéficient donc pas de conseils éducatifs professionnels alors qu'elles en expriment le besoin. Dans le cadre du sondage, ils sont près de 60% à souhaiter davantage de soutien à ce niveau.

Mesure	Les permanences éducatives de l'Education familiale chez les pédiatres sont systématisées.
---------------	--

Objectif spécifique 4.4: Les parents d'ado sont soutenus dans l'éducation de leurs enfants

L'adolescence amène son lot de de difficultés et de défis auxquels les jeunes et leurs parents doivent faire face. Pourtant, les parents sont parfois démunis par rapport aux questions relatives à l'éducation de leurs ados. Ils sont souvent isolés dans leur situation alors que d'autres parents vivent probablement des réalités similaires. Le besoin d'échanges est grand pour ce public cible.

Notons que la commission jeunesse et famille discute depuis longtemps à propos d'une mesure de soutien destinée aux parents d'ados. Aujourd'hui, aucune offre de soutien gratuite n'existe de manière régulière dans la région.

Mesure	Organisés selon un modèle bien connu dans le domaine de la petite enfance, les cafés parents d'ado sont un bon moyen de mutualiser les savoirs et de valoriser les ressources des parents participants. Ils permettent également de promouvoir le lien social dans la commune.
---------------	--

Objectif 5 : Soutenir les jeunes dans leur insertion professionnelle

Les jeunes bullois-e-s sont inséré-e-s professionnellement : elles et ils ont une place d'apprentissage, un travail et ont la possibilité d'effectuer des stages dans des entreprises de la place. Pour cela, les jeunes sont capables de rédiger des lettres de motivation et des CV de manière adaptée. Ils ont la possibilité de découvrir différents métiers, y compris ceux qui sont moins valorisés. Elles et ils sont préparés à l'entretien d'embauche et savent y adopter un comportement adéquat. Dans ce sens, la commune de Bulle propose des mesures de coaching complémentaires au dispositif cantonal. Elle développe ses collaborations avec la FPE et travaille en réseau avec les différents acteurs et actrices de l'insertion. Elle soutient les jeunes en difficulté avec des mesures individuelles leur permettant de reprendre confiance en eux, de mieux cerner leurs forces et faiblesses et d'approfondir leurs propres intérêts.

Objectif spécifique 5.1 : Le secteur Bulle Pro est renforcé

Il est parfois difficile pour les jeunes en situation de décrochage de s'insérer sur le marché du travail ou de trouver une place d'apprentissage. Certains d'entre eux rencontrent des problèmes multiples d'ordre social, familial ou comportemental. Le manque de confiance en soi est souvent source de démotivation et de découragement. Pour différentes raisons, ces jeunes ne se rendent pas forcément dans les mesures de soutien proposées par l'Etat de Fribourg. Il leur faut un accompagnement socioéducatif parallèle à un soutien vers l'insertion professionnelle. C'est pourquoi la commune s'engage dans ce domaine.

De plus, durant la crise du COVID, il était difficile pour les jeunes de trouver des places de stage. De nombreux domaines ont été mis à l'arrêt et le télétravail dans les entreprises ne facilitent pas l'accompagnement de stagiaires. C'est pourquoi la Ville a décidé de contribuer à soulager un peu la situation en proposant des « minijobs » aux jeunes de la région.

A ce stade, le Service de la jeunesse n'engage pas de jeunes dans le cadre de « minijobs » ou de « petits jobs ». Il joue seulement un rôle de coordination de ces mesures. Le SJB ne peut pas engager des jeunes dans un domaine où eux-mêmes ont besoin d'un soutien.

Mesure A	Le SJB renforce sa mesure « petits jobs » en réactivant le réseau d'entreprises dont elle disposait avant le COVID. Il poursuit ses efforts pour agrandir ce réseau afin de pouvoir proposer des stages adéquats aux jeunes en difficulté.
Mesure B	La mesure « minijobs » est pérennisée. Dix jeunes à la recherche d'activités et d'un peu d'argent ont la possibilité de réaliser des « minijobs » au sein de la commune selon les besoins des services.
Mesure C	La Ville développe elle-même une mesure d'insertion dans laquelle les jeunes peuvent retrouver un rythme de travail progressif, développer leurs compétences et leurs confiances en eux.

Objectif 6 : Encourager l'engagement social et citoyen

Les enfants et les jeunes bullois-es participent à la société dans laquelle elles et ils vivent. Elles et ils s'engagent dans le tissu associatif et prennent part à la vie citoyenne de la commune. Ces activités renforcent leurs capacités à débattre de manière respectueuse, améliorent leur capacité d'organisation et favorisent leur insertion sociale et professionnelle. En assumant petit à petit des responsabilités, les enfants et les jeunes gagnent confiance en eux et ont la possibilité de devenir les adultes autonomes de demain. Pour cela, la Ville sensibilise tous les enfants et les jeunes à l'engagement citoyen tout en les considérant comme des actrices et acteurs pouvant contribuer au vivre ensemble et au développement de la société. Les structures leur permettant de mettre sur pied des projets dans un cadre sécurisant et acceptant les erreurs, de s'affirmer et de faire entendre leur voix sont soutenues. Dans ce cadre, le Conseil des jeunes est consulté de manière régulière à propos des sujets qui concernent ce public.

Objectif spécifique 6.1 : Des lieux de rencontre dans les quartiers sont développés

Les questions de cohésion sociale se posent de plus en plus par quartier dans une ville grandissante comme celle de Bulle. De manière générale, les participants à l'Observatoire de 2018 ont relevé le besoin de mener des actions de cohésion sociale dans les quartiers. La Commission Bulle sympa s'est d'ailleurs également emparée de cette question. Dans ce cadre, une multitude d'idées sensées favoriser la rencontre entre les enfants, les jeunes et toutes les générations où ils habitent a été proposée. Ces questions touchent l'ensemble de la population des quartiers, des plus jeunes aux plus âgés. Dans ce sens, il est nécessaire que des lieux de rencontres adéquats soient mis à disposition de la population des quartiers.

Mesure	Afin de favoriser le vivre ensemble, la Ville poursuit ses efforts de réflexion et de planification de lieux de rencontres pour toutes et tous dans les quartiers.
---------------	--

Objectif spécifique 6.2 : La commune de Bulle est à l'écoute des enfants et des jeunes. Les enfants ont le droit de s'exprimer et d'être entendus à propos des sujets qui les concernent. Ce droit, ancré dans la Convention de l'ONU relatives aux droits des enfants, est mis en pratique de manière peu systématique. Les enfants et les jeunes sont partie prenante de la société et peuvent être considérés comme des acteurs des politiques publiques. Ils doivent donc être pris en compte dans les réflexions des projets les concernant car ils ont des avis sur leurs lieux de vie, leurs quartiers, leurs écoles, leurs possibilités de participer à des activités extrascolaires.

Mesure A	Afin de mieux mettre en œuvre la Convention de l'ONU relatives aux droits de l'enfant, la commune développe des organes de participation pour les enfants. Leur voix est ainsi entendue. L'équipe d'animation du SJB propose des structures permettant la participation des enfants et a pour tâche de faire remonter leurs besoins aux autorités.
Mesure B	Afin de mettre en place des politiques publiques adaptées aux besoins des enfants et des jeunes, les services communaux sont à l'écoute des besoins exprimés par les enfants et les jeunes. Ceux-ci sont impliqués dans les projets les concernant. Le Service de la jeunesse organise au besoin la consultation des jeunes. A ce titre, le Conseil de jeunes est reconnu comme un acteur à consulter de manière régulière.

Objectif spécifique 6.3 : Les projets de jeunes sont soutenus

Le Service de la jeunesse reçoit parfois des demandes de soutien pour des projets de jeunes touchant au domaine de la jeunesse. Il y a quelques années, ces projets pouvaient recevoir un soutien cantonal. Depuis 2018, le canton privilégie le soutien aux projets communaux. Les projets de jeunes, parfois d'intérêt public, se retrouvent sans soutien public (ex : projets Conseil des jeunes, projets scouts, projets sociétés de jeunesse, projets de groupes de jeunes non organisés en associant).

Mesure	La commission Jeunesse et famille est dotée d'une subvention de CHF 2000.- destinée à soutenir des projets de jeunes ou intéressant la jeunesse. Des critères sont élaborés. La commission décide de la recevabilité du projet.
---------------	---

Objectif spécifique 6.4 : Les enfants et les jeunes sont encouragé-e-s à la participation politique

En Suisse, le taux de participation des jeunes aux votations est faible de manière générale. Seul un tiers des 18-25 vote. Si le vote n'est pas le seul moyen de participer à la vie politique, ces chiffres restent néanmoins préoccupants. Au niveau cantonal, le conseil des jeunes avait émis

le souhait, en 2017, de mettre sur pied davantage d'événements ou de cours de sensibilisation à ce sujet au sein des écoles. Le besoin semble donc reconnu par les jeunes eux-mêmes. Aussi, il semble établi par diverses études que les brochures officielles du Conseil fédéral lors des votations et élections sont trop chargées et complexes. Dans ce sens, les brochures Easyvote expliquent les enjeux des votations de manière accessible et neutre et promeuvent la participation des jeunes au scrutin

Mesure A	Afin de renforcer la sensibilisation à la citoyenneté et l'éducation politique, la commission jeunesse et famille de la ville de Bulle organise des visites dans les CO de la Gruyère. Ces visites permettent de présenter et d'échanger au sujet des processus démocratiques ayant cours au sein d'une commune. Organisées en collaboration avec le Conseil des jeunes, ces visites permettent également aux élèves de se projeter dans un projet citoyen avant même d'avoir atteint la majorité.
Mesure B	La Ville de Bulle prolonge son abonnement « Easyvote » pour les jeunes de 18-19 ans.

Objectif 7 : Adapter les espaces publics et la mobilité

Pour leur bon développement, les enfants et les jeunes ont besoin d'espaces de vie adaptés à leurs besoins et à leur âge. La Ville de Bulle dispose de place de jeux et de lieux de rencontre où les enfants et les jeunes peuvent s'amuser, créer, faire des expériences et échanger en toute sécurité. Du matériel urbain, pensé avec l'ensemble des acteurs concernés, (échecs géants, bacs à sable, bancs, éléments de jeu, etc.) est mis à disposition. Les adultes font preuve de compréhension à leur égard. Dans ce cadre, la Ville reste attentive à toutes les catégories de la population et propose des endroits où les générations peuvent se rencontrer. Afin de permettre aux enfants et aux jeunes de se déplacer en toute sécurité et d'accéder à ces places de manière indépendante, la commune développe son réseau de mobilité douce. Les enfants et les jeunes sont consultés dans le développement de projets relatifs à la mobilité ou aux espaces publics.

Objectif spécifique 7.1 : La commune mène une analyse globale de ses espaces de rencontres et exploite les potentiels d'amélioration en tenant compte des intérêts des enfants et des jeunes

Les espaces de rencontres et places de jeux ont suscité beaucoup de critiques de la part des parents dont 41% estiment qu'ils ne sont plutôt pas ou pas adaptés à Bulle. Parmi ces habitants mécontents, plus de soixante personnes pensent que les plus jeunes enfants (0-4 ans) n'y trouvent pas leur compte (pas de jeux pour eux, pas de balançoires à leur hauteur, manque de sécurité). Enfin, de nombreux sondés pensent que les espaces de jeu et de rencontres intergénérationnelles ainsi que les espaces verts manquent en ville de Bulle. Plusieurs jeunes âgé·e·s de 18 ans ainsi que de nombreux participant·e·s à la soirée du 14 octobre partagent ce constat. La possibilité pour les enfants et les jeunes d'être consulté·e·s à ce sujet ressort très nettement des souhaits émis dans le cadre de la soirée du 14 octobre dernier, tout comme du rapport lié à l'encouragement précoce.

Mesure	La commune développe les espaces verts en Ville en se basant sur la certification VilleVerte et plus particulièrement l'étude qui découlera du message présenté au Conseil général de 12.21 sur ce sujet. La commune mène une étude pour analyser les places de jeux et de rencontre afin qu'elles répondent aux besoins de tous les âges. Dans ce cadre, les enfants et les jeunes sont consulté·e·s.
---------------	--

Objectif spécifique 7.2: Les enfants peuvent se rendre à l'école ou à leurs loisirs de manière autonome en toute sécurité

Des études internationales mettent en évidence le fait que le niveau d'activité physique des enfants a baissé. Ceci se répercute notamment sur les habitudes motrices au niveau de

l'équilibre, de l'agilité, etc. De plus, la cause de mortalité la plus importante chez les enfants est due aux accidents de la route.

Aller à pied et à vélo à l'école ou à une activité extrascolaire est une saine habitude pour autant que le trajet soit sécurisé : Mouvement, apprentissage de l'autonomie, contacts sociaux caractérisent les chemins parcourus à pied ou en vélo. La Ville de Bulle promeut dans ce sens les déplacements autonomes des enfants et des jeunes et veut diminuer le phénomène des parents-taxis.

Il revient aux autorités communales de penser à l'espace non-bâti, aux espaces verts et aux places de rencontre et de jeux ainsi qu'au domaine de la sécurité routière. La mobilité des enfants et l'accès aux espaces de rencontre doivent continuer à être encouragés avec des mesures comme le Pedibus et les patrouilleurs scolaires.

Mesure A	Afin de favoriser le mouvement et la santé des enfants tout en assurant leur sécurité, la Ville fait une promotion active des lignes Pedibus.
Mesure B	Les chemins piétons et pistes cyclables sont adaptés aux enfants. Ceux-ci peuvent se rendre en toute sécurité à l'école ou à leur activité extrascolaire. Le phénomène des parents-taxi est freiné.

Objectif spécifique 7.3: Les places de jeu et des espaces publics de rencontre sont visibilisées

Les travaux réalisés par Bulle Sympa et un parti bullois en matière d'espaces publics mettent en évidence le besoin de la population d'avoir une meilleure vue d'ensemble des lieux de rencontre en plein air à Bulle. Les interviews et les sondages menés auprès des jeunes ont également mis à jour le fait que la population ne connaissait pas très bien les espaces publics de rencontre à Bulle.

Mesure	Un accès online d'une cartographie des places de jeux existantes ferait écho aux deux démarches citées. Cette idée a été d'ailleurs plébiscitée par les acteurs présents lors de la soirée du 14 octobre 2020.
---------------	--

Objectif spécifique 7.4: L'accès aux terrains de football synthétiques est amélioré pour les jeunes

Le besoin des jeunes de se retrouver ensemble pour se dépenser et faire du sport est beaucoup ressorti dans le cadre du processus « Grandir à Bulle ». Les jeunes ont notamment émis le souhait d'avoir accès aux terrains de football synthétiques de la Ville.

Mesure	Afin de promouvoir la pratique sportive auprès des jeunes, la Ville de Bulle réserve des plages horaires aux jeunes non organisés en association sur les terrains de football synthétiques de la commune.
---------------	---

Objectif spécifique 7.5: Les jeunes bénéficient d'un espace d'étude avec des horaires d'ouverture et des prix adaptés

Les jeunes Bullois-es et Gruérien-ne-s n'ont pas de lieu ouvert pour étudier le soir et le week-end. Contrairement aux habitant-e-s de la région du Grand Fribourg qui peuvent bénéficier de la BCU les soirs jusqu'à 22h00 et les samedis. Les Bullois-es et les Gruérien-ne-s restent chez eux, se rendent à Fribourg ou vont dans les bistrotts. Un lieu d'étude à Bulle est une lacune dont il est question depuis longtemps. Le sondage de la commission jeunesse et famille avait déjà démontré ce besoin.

Mesure	La Ville soutient l'association « La porte d'à côté » qui veut mettre à disposition des jeunes une salle d'étude au centre-ville.
---------------	---

Objectif 8 : Développer l'accueil extrafamilial

Les structures d'accueil extrafamilial sont des lieux de socialisation de l'enfant. Dans ce sens, les accueils pré- et extrascolaires sont non seulement considérés comme des structures facilitant la conciliation « travail-vie de famille », mais aussi comme des lieux de découvertes, d'apprentissages, de liens sociaux et de développements harmonieux. Les structures d'accueil extrafamilial sont des lieux importants de détection précoce qui redirigent les enfants à besoins particuliers vers des prises en charge adaptées. Afin de favoriser l'égalité des chances, la Ville de Bulle favorise un accès large à ce type de structures et contribue à y développer un encadrement de qualité. Elle accorde un soutien financier aux parents en fonction de leur capacité économique et favorise l'implantation de structures répondant à la demande.

Objectif spécifique 8.1 : Les enfants et les parents bullois bénéficient d'offre d'accueil extrascolaire durant les vacances d'été

45% des répondant-e-s au sondage des parents indiquent utiliser une structure d'accueil extrascolaire et 23% souhaiteraient bénéficier d'une offre plus élargie, dont une grande majorité (81%) durant des périodes de vacances scolaires. Si les vacances de Noël ne sont pas une période problématique pour la grande majorité des parents, bon nombre d'entre eux verraient un intérêt à voir l'offre disponible durant les vacances de carnaval, de Pâques, d'été et de la Toussaint.

Mesure	Les ouvertures des accueils extrascolaires durant les périodes de vacances sont pérennisées et développées.
---------------	---

Objectif spécifique 8.2 : Les familles ont accès à l'offre existante en matière d'accueil de la petite enfance

Bien que fortement fréquentées (62% des répondant-e-s au sondage délivré aux parents en 2020 font appel aux crèches et aux mamans de jour), les structures d'accueil de la petite enfance restent encore inaccessibles à de nombreuses familles pour des raisons de coûts et d'horaires. Dans le cadre du rapport sur l'encouragement précoce commandé par le Conseil Communal, le constat suivant est apporté : « De nombreuses études démontrent qu'une majeure partie des retards dans le développement causé par des difficultés sociales ou linguistiques ne peuvent pas être rattrapés à l'école. Parmi la population immigrée, beaucoup d'enfants ne vont pas en crèche et sortent peu du milieu familial. L'école est donc perçue avec angoisse par les parents et, du même coup, par leurs enfants. » Une prise en charge précoce des enfants dans le cadre des crèches permettrait aux enfants de s'ouvrir aux autres, d'apprendre la langue, de cultiver la confiance en soi et de mieux se préparer pour l'école.

Mesure	Les familles sont davantage soutenues pour la garde des enfants dans les structures d'accueil de la petite enfance.
---------------	---

Objectif spécifique 8.3 : Les enfants à besoin particuliers ont accès à l'offre existante en matière d'accueil extrascolaire

Les structures d'accueil qui le souhaitent, et en accord avec les représentants légaux de l'enfant, peuvent déposer une demande de soutien financier auprès de l'Etat de Fribourg pour le surcoût engendré par les enfants nécessitant une prise en charge particulière (art. 11 RStE). Ainsi, l'Etat peut prendre en charge un quart du temps d'accueil effectif à raison de 20.50 frs/h.

Mesure	Afin de promouvoir l'accès à l'accueil extrascolaire aux enfants nécessitant une prise en charge particulière, la commune fait recours à la subvention cantonale.
---------------	---